



## Plan de prévention du harcèlement

Texte de référence : loi n°2013-595 du 8 juillet 2013

*La loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. Assurer la sécurité et la sérénité de tous les élèves et de tous les personnels dans les écoles et les établissements, c'est transmettre et faire respecter les valeurs essentielles que sont la solidarité, la fraternité, la dignité de tous, le dialogue, l'écoute et le respect mutuels.*

Ecole :	Adresse mail :	Téléphone :
Effectif élèves :	Effectif enseignants :	Directeur/directrice :

### Protocole interne de l'école suite à une situation de harcèlement

*(en référence au protocole de gestion du harcèlement en milieu scolaire)*

Procédure départementale du dispositif de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire du **8 novembre 2018** :

<https://portail-metier.ac-rouen.fr/medias/fichier/circulaire-dsden76-lutte-contre-le-harcelement>

**1/ Qui est le référent harcèlement dans votre école ? (2 personnes minimum) :**

**2/ Comment la situation de harcèlement est-elle prise en charge ?**

- par le/les référents :
- par l'équipe :

Natacha Botsula conseillère pédagogique climat scolaire

- par le directeur/la directrice non référent(e) :

**Réfléchir à la prise en charge de l'élève victime :**

- par son enseignant
- par un autre enseignant

**3/ Procédure du circuit de l'information envers les familles :**

- Qui ?
- Quoi ?
- Comment ?

**4/ Typologie des sanctions :**

- sanctions éducatives :
- sanctions réparatrices :

**5/ Traces écrites :**

- fiche d'entretien
- fiche de suivi de la situation

# **Actions de prévention pour lutter contre le harcèlement**

## **1/ Progressions en EMC**

- de classe
- de cycle

## **2/ Projets**

- de classe
- de cycle
- d'école

## **3/ Temps institutionnels :**

- journée nationale Non au Harcèlement :
- prix non au harcèlement (vidéo/affiche) :
- autre :

## **4/ Partenariats :**

- A préciser :

## **5/ Valorisation :**

- dans la classe
- dans l'école
- dans la circonscription
- auprès des familles